



**FRANCE STRATÉGIE**

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

# CYCLE D'ATELIERS *SMART CITIES*

## *Les enjeux juridiques et la justice dans la Smart City*

Mardi 4 juillet 2017 de 9h à 11h

France Stratégie

18, rue de Martignac – 75007 Paris

PRÉSENTATION

France Stratégie a organisé depuis décembre 2016 un cycle d'ateliers mensuels consacré au thème des *Smart Cities*. L'objectif de ces séminaires était la compréhension et la mise en lumière des promesses qui sous-tendent ces projets urbains.

Pour cette septième rencontre, France Stratégie accueille deux intervenantes qui présenteront les grands enjeux juridiques et la justice dans la *Smart City* : **Nathalie PLOUVIET**, avocat à la Cour d'appel de Paris, directeur du département Droit de l'internet des objets au Cabinet Alain Bensoussan Avocats et **Myriam QUEMENER**, magistrat, détaché au ministère de l'Intérieur, conseiller juridique, Mission de lutte contre les cybermenaces.

La *Smart City* permet de répondre aux préoccupations liées à la gestion de la mobilité urbaine, à la demande énergétique croissante, ainsi qu'à la garantie de la sécurité des habitants. Son implémentation s'appuie avant tout sur le développement des technologies de l'information et de la communication et un cadre juridique en voie de construction. L'arrivée de ces technologies se traduit par une forte perturbation des cadres classiques de la réglementation et des équilibres depuis longtemps établis, entre l'ordre et la liberté, entre le collectif et l'individuel. En ce sens, la technologie est perturbatrice de l'ordre juridique en faisant émerger des situations inédites, voire de nouveaux objets et auxquels les règles existantes ne peuvent s'appliquer.

L'atelier se déroulera en quatre temps. Les deux intervenantes présenteront d'abord les grands enjeux de la propriété industrielle des objets et des services connectés en se concentrant sur le droit de communication, de production et de réutilisation des données privées. Dans un deuxième temps, il sera question des enjeux de la justice dans la ville connectée au titre, notamment des évolutions du droit à la vie privée, de l'enquête pénale, du prolongement de la prison et en matière de cybercriminalité et de cyberattaques. Nous parlerons ensuite des normes dans la ville intelligente (Iso, charte, standard) avant de clôturer sur la question de la responsabilité et de l'encadrement contractuel. L'exposé abordera aussi les tendances de partenariat, les smart contacts et les enjeux de responsabilité du fait des données et des dommages causés par les objets ou services connectés.

**Cette séance propose d'aborder les questions suivantes :**

- Quelles sont les opportunités juridiques en matière de données ?
- À qui appartiennent juridiquement les données ou les équipements de la *smart city* ?
- Quelles sont les protections pour les habitants, les collectivités locales et les pouvoirs publics ?
- Quels sont les enjeux de la justice dans la ville connectée ?
- Quelles sont les contraintes et les enjeux pour son développement et plus particulièrement en matière contractuelle ?

BIOGRAPHIES

**Nathalie PLOUVIET** est avocat à la Cour d'appel de Paris, directeur du département Droit de l'internet des objets au Cabinet Alain Bensoussan Avocats.

Précédemment directeur juridique de Jet Multimédia (devenu SFR Business team) durant 10 ans, puis directeur juridique et des affaires sociales pendant 7 ans de Digital Virgo, groupe international de diffusion de contenus et de monétisation d'audience, Nathalie Plouviat a acquis une excellente connaissance opérationnelle de l'environnement juridique et technique de l'hébergement de services digitaux et de l'édition internet et mobile d'applications connectées.

Elle enseigne le droit numérique et le droit de la communication à Paristech Télécom, dans le cadre du MBA « Management, Communication et Sociétés » du Celsa - Paris Sorbonne IV et dans le cadre du Master 2 « Management digital » de l'Institut Européen des Affaires. Elle participe aux réflexions de plusieurs groupes de travail autour de la *Smart City* et des objets connectés, à la rédaction d'articles et intervient régulièrement à l'occasion de conférences.

Elle est titulaire d'un MBA « Management, Communication et Sociétés » du Celsa - Paris Sorbonne IV, d'un Master 2 en Management des Ressources Humaines, d'un D.E.S.S - D.J.C.E « Droits et fiscalité de l'entreprise », et d'un Magistère en droit des affaires, et pratique l'anglais. Elle a été également Présidente de la Commission « déontologie des services mobiles vocaux » du GESTE (syndicats des éditeurs de contenus et de services en ligne) de 2013 à 2015, elle a participé activement aux travaux de la Commission « Relations Institutionnelles » de l'AFMM (Association Française du Multimédia Mobile) de 2014 à 2015.

**Myriam QUEMENER** est magistrat depuis 1986. Elle a notamment été sous-directrice de la justice pénale générale à la Direction des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice et substitut général au service criminel de la Cour d'appel de Versailles. Ensuite procureur adjoint près du Tribunal de grande instance de Créteil, elle a été nommée en décembre 2013 avocat général auprès de la Cour d'appel de Versailles. Elle a rejoint le ministère de l'Intérieur en septembre 2015 comme conseiller juridique en matière de lutte contre la cybercriminalité et du droit du numérique. Elle est docteur en droit, expert auprès du Conseil de l'Europe et de la chancellerie en matière de cybercriminalité.

Myriam Quemener est ancien auditeur de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) et de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ).

Elle est Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Myriam Quemener est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la cybercriminalité : « *Cybersécurité des acteurs économiques - Risques, réponses stratégiques et juridiques* » (Éditions Lavoisier), « *Cybercriminalité, droit pénal appliqué* » écrit avec Yves Charpenel (Éditions Economica), « *Cybercriminalité, un défi transnational* » écrit avec Joël Ferry (Éditions Economica), « *Cybermenaces, entreprises et cybernautes* » (Éditions Economica), « *Établissements financiers et cyberfraudes* » (Éditions RB), « *Cybersociété : entre espoirs et risques* » (Éditions l'Harmattan), préfacé par Christiane Féral-Schuhl, « *Criminalité économique et financière à l'heure numérique* » (Éditions Economica) issue d'une thèse en 2015. Son prochain ouvrage portera sur le juridique à l'ère du numérique.



## ABSTRACT DES INTERVENTIONS

### **Nathalie PLOUVIET**

*Quelles sont les opportunités juridiques en matière de données ? À qui appartiennent juridiquement les données ou les équipements de la Smart City ? Quelles sont les contraintes et les enjeux pour son développement et plus particulièrement en matière contractuelle ?*

Les nouvelles technologies complexifient la question de la propriété en droit avec en premier lieu, la nécessité de définir pour des raisons de lutte contre des pratiques anticoncurrentielles, la frontière entre « données à caractère personnel » et « données publiques ». Il s'agit en effet de savoir jusqu'à quel point la donnée est stratégique pour l'entreprise et donc, dans quelle mesure elle est tenue au secret professionnel.

Puis, un éclairage sera porté sur la notion de « *propriété de la donnée* » : est-ce le créateur du logiciel, son propriétaire, les producteurs des données (citoyens) ou bien les exploitants (villes, entreprises) qui peuvent revendiquer un droit sur ces données ? En effet, le modèle économique de la ville intelligente donnant la primauté à la location (*leasing*), la propriété de la *data* devient un enjeu économique de premier plan.

Enfin, la multiplication des acteurs sur un projet de *Smart City* pose la question d'établir pour chacune des parties prenantes (sous-traitant) leur responsabilité dans la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du projet. Cette question est d'autant plus importante que les technologies employées sont sujets à l'obsolescence.

### **Myrian QUEMENER**

*Quelles sont les protections pour les habitants, les collectivités locales et les pouvoirs publics ? Quels sont les enjeux de la justice dans la ville connectée ?*

La donnée reformule notre conception de la protection de la vie privée, comme en témoigne l'apparition dans le droit de la notion de « *vol des données* » reconnue en 2014 à travers l'article 323-1 du Code pénal. En effet, l'émergence d'une cybercriminalité (« *ransomware* » ou « *rançongiciel* ») soulève l'enjeu de l'extraterritorialité du droit, définie comme la disparition des frontières juridiques et amorce une réflexion profonde sur les « modalités de recueil de la preuve », d'une part et la « liberté de la preuve », d'autre part.

Par ailleurs, l'éclairage de la notion de « consentement » des individus, dans le cas par exemple de la reconnaissance faciale, semble crucial pour le déploiement de la *Smart City*.

Cet présentation permettra de questionner le besoin d'amorcer une réflexion transverse, associant le privé, afin de rechercher l'équilibre entre liberté individuelle et sécurité publique. Par exemple, si loi Gofrain relative à la fraude informatique a permis des avancées majeures, à l'heure actuelle, il n'existe pas de direction au ministère de la Justice dédiée aux questions numériques.

## CALENDRIER DU CYCLE D'ATELIERS-DÉBATS *SMART CITIES*

### **MARDI 13 DÉCEMBRE 2016**

Sur quel horizon se construit une ville ? Rétrospective et prospective de l'intelligence urbaine

Synthèse et présentations disponibles sur

<http://www.strategie.gouv.fr/evenements/horizon-se-construit-une-ville-retrospective-prospective-de-lintelligence-urbaine>

### **MARDI 24 JANVIER 2017**

Gouvernance, démocratie et *Design Thinking*

Synthèse et présentations disponibles sur

<http://www.strategie.gouv.fr/evenements/gouvernance-democratie-participative-design-thinking>

### **MARDI 7 FÉVRIER 2017**

Technologies et usages : quelles acceptations sociales pour les *Smart Cities* ?

Synthèse et présentations disponibles sur

<http://www.strategie.gouv.fr/evenements/technologies-usages-acceptations-sociales-smart-cities>

### **MARDI 7 MARS 2017**

Quels sont les enjeux de vie privée et les impacts des cyber-risques dans une *Smart City* ?

Synthèse et présentations disponibles sur

<http://www.strategie.gouv.fr/evenements/enjeux-de-vie-privee-impacts-cyber-risques-une-smart-city>

### **MARDI 11 AVRIL 2017**

Coûts d'investissements et financement de la *Smart City*

Synthèse et présentations disponibles sur

<http://www.strategie.gouv.fr/evenements/couts-dinvestissements-financement-de-smart-city>

### **MARDI 13 JUIN 2017**

*Smart cities* : initiatives internationales

Synthèse et présentations disponibles sur

<http://www.strategie.gouv.fr/evenements/smart-cities-initiatives-internationales>

### **MARDI 4 JUILLET 2017**

Les enjeux juridiques et la justice dans la *Smart City*

Synthèse et présentations disponibles sur

<http://www.strategie.gouv.fr/evenements/enjeux-juridiques-justice-smart-city>

